



17 Bis rue de la Mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

Accusé de réception en préfecture
050-200057362-20241108-A2024-055-AR
Date de télétransmission : 08/11/2024
Date de réception préfecture : 08/11/2024

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2024-055

Le 1^{er} Adjoint au Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande de M Blandamour représentant la société Rosalie, pour réaliser des travaux sur la Route Départementale 116, en agglomération, à compter du 04 novembre 2024 jusqu'à fin des travaux,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 – L'entreprise Rosalie est autorisée à intervenir sur la Route Départementale 116, en agglomération, à hauteur de la propriété de Monsieur Yann Letrecher. Des feux alternés en demi-chaussée sont nécessaires pour réguler la circulation et garantir la sécurité sur le chantier.

Article 2 – La mise en place et le retrait des feux et de toute signalisation nécessaire seront à la charge et sous la responsabilité de la société Rosalie à compter du 04 novembre 2024 jusqu'à fin des travaux. De même, dès l'achèvement des travaux, la société devra s'assurer que tous les gravats et matériels sont enlevés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Préfet de la Manche, la brigade de gendarmerie, la société Rosalie, et la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Vicq-sur-Mer.

Fait à Vicq sur Mer, le 31 octobre 2024

Le 1^{er} Adjoint au Maire
Dominique HAUCHECORNE



